



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18.HQU.083

Déposé le : 17.04.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Desserte en transports publics de l'Hôpital Riviera-Chablais : urgence il y a !

Question posée

Suite à la décision des citoyennes et citoyens de Villeneuve de ne pas accepter le passage du trolleybus 201 à la rue des Remparts, quel plan « B » le Conseil d'Etat prévoit-il pour une desserte en transports publics de l'Hôpital Riviera-Chablais de Rennaz qui s'ouvrira dans 15 mois ; et subséquemment, comment résoudre l'organisation du transfert modal à la Gare de Villeneuve, en particulier pour les utilisateurs de la Riviera, un bassin de quelque 80'000 habitants ?

Nom et prénom de l'auteur :

Nicolet Jean-Marc

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :